

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 25 juin, 18 h 30 – Ville de Saint-Quentin

PRÉSENCES : Nicole Somers, Maire
Les conseiller-ère-s : Jean-François Martel, Roger Guimond, Serge Pineault,
Patrick N. Jean, Alain Martel et Marie-Josée Thériault
Personnel administratif : Suzanne Coulombe, Directrice générale-Greffière et
Linda Levesque Borris, Greffière adjointe
Assistance : 0

DÉLÉGATION : JEAN-GUY ET LORRAINE BELLAVANCE

À la demande du Conseil municipal, M. Jean-Guy et Mme Lorraine Bellavance sont en réunion suite aux plaintes reçues relativement à la coupe de bois effectuée en continu sur leur terrain au 22, rue Champlain et sur un terrain appartenant à Sentier NB Trail, adjacent la rue Bois-Hébert, et ce, malgré quelques avertissements adressés depuis 2022 afin de cesser cette pratique. Ils sont, une fois de plus, avisés qu'en vertu de l'arrêté de zonage, il est interdit de faire des activités commerciales sur un lot résidentiel et, on leur demande le respect dudit arrêté et de cesser cette pratique pour la quiétude du voisinage.

M. et Mme Bellavance quittent à 19 h 43.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION À 19 H 04.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
La Maire Nicole Somers à l'item no 5.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2024-132

Il est proposé par le conseiller Roger Guimond et appuyé du conseiller Alain Martel, que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout de « Factures de mai 2024 ». ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 2024-133

Il est proposé par le conseiller Roger Guimond et appuyé du conseiller Serge Pineault, que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fermeture du huis clos

RÉSOLUTION 2024-134

Il est proposé par le conseiller Alain Martel et appuyé du conseiller Serge Pineault, que le huis clos prenne fin. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI DÉLÉGATION M. ET MME BELLAVANCE
RÉSOLUTION 2024-135

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé du conseiller Patrick N. Jean, qu'une lettre soit envoyée à M. Jean-Guy et Mme Lorraine Bellavance, afin de leur faire part d'une alternative à cette pratique de coupe de bois soit, le prêt d'un terrain résidentiel à l'extérieur des limites de la Ville par un citoyen concerné. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. CODE DE DÉONTOLOGIE

Suite à la réunion du Conseil du 11 juin 2024, durant laquelle une résolution fut adoptée relativement à l'envoi d'une lettre à la Maire Nicole Somers, les élus reçoivent une lettre de cette dernière afin que la décision du Conseil soit reconsidérée.

(La Maire se retire de la réunion)

RÉSOLUTION 2024-136

Il est proposé par le conseiller Patrick N. Jean et appuyé du conseiller Alain Martel, que le statu quo soit maintenu quant à la décision du Conseil prise le 11 juin 2024 (résolution no 2024-130). ADOPTÉE À 3 VOTES POUR, 2 VOTES CONTRE.

(La Maire revient en réunion)

Le Maire suppléant fait part à la Maire de la décision du Conseil.

(La Maire quitte la réunion et en vertu de l'article 33 de l'arrêté procédural no 01-2018, le Maire suppléant assume la présidence de la réunion.)

6. 3E LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 28-2018-03

RÉSOLUTION 2024-137

Il est proposé par le conseiller Roger Guimond et appuyé du conseiller Serge Pineault, que l'amendement no 28-2018-03 à l'arrêté municipal relatif au personnel cadre de la Ville de Saint-Quentin, soit approuvé en 3^e lecture par son titre et adopté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. ARRÊTÉ NO 21-2020 – ALLUMAGE DE FEU EN PLEIN AIR

Le système de délivrance d'un permis pour allumage de feu en plein air est expliqué au Conseil et celui-ci est avisé également qu'il incombe maintenant au Chef pompier d'approuver les demandes de permis, non seulement dans le quartier 1, mais, aussi dans le quartier 2, régi autrefois par le ministère des Ressources Naturelles avant l'adoption de la nouvelle *Loi sur la Gouvernance locale*. Le Conseil recommande donc que l'arrêté no 21-2020 soit lues en 2e et 3e lectures et adopté lors de la réunion ordinaire mensuelle du 16 juillet 2024.

8. URBANISME : NOUVELLE DÉROGATION (RUE CANADA)

(La conseillère Marie-Josée Thériault se retire de la réunion)

Le Conseil recommande que les procédures de conformité soient poursuivies par la CSRNO relativement à la dérogation au paragraphe 3.3.13 (1) à l'arrêté de zonage.

(La conseillère Thériault revient en réunion)

9. CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS

Le Conseil recommande une rencontre avec le Maire suppléant, le trésorier, la Directrice générale et la compagnie FERO, afin de clarifier les taux de facturation au contrat de collecte des déchets domestiques dans le quartier 2, et ce, suite au nouveau service de recyclage de Circular Materials.

10. FÊTE DE L'ACADIE : BUDGET

Un rapport de la Directrice de la vie communautaire et du tourisme est présenté relativement à la tenue de l'évènement de la Fête de l'Acadie le 15 aout. Le Conseil approuve les recommandations de Mme Céline Savard.

11. RÉSEAU DE SANTÉ VITALITÉ – ÉQUIPE LOCALE FAMILIALE

Suite au message adressé à la Maire, reçu de Mme Charline Morrison, Directrice principale de l'engagement du Réseau de Santé Vitalité en date du 14 juin 2024, informant de la suspension momentanée de la mise en place d'une équipe locale de santé familiale pour la région de Saint-Quentin, une lettre, signée par la Maire au nom du Conseil municipal, fut acheminée à la Présidente-Directrice générale du Réseau de Santé Vitalité, Mme France Desrosiers, afin d'exhorter une rencontre dans le but d'analyser les répercussions d'une telle décision.

12. GUIDE DU CITOYEN

La Directrice générale présente un suivi de la publication du nouveau Guide du citoyen, prévu en décembre 2024. Elle informe les élus qu'ils devront répondre à quelques questions soit, « C'est quoi être un élu ? » et « Ce qu'il faut pour être un élu ? », lesquelles réponses seront insérées au guide.

13. FACTURES DE MAI 2024

L'approbation des factures est remise à la réunion ordinaire mensuelle du 16 juillet prochain.

14. INVITATIONS

1) **Fondation Hector Savoie (Tournoi de Golf annuel) :**

(Le Maire suppléant se retire de la réunion et en vertu de l'article 34 de l'arrêté procédural, la conseillère Marie-Josée Thériault préside la réunion)

➤ **Le Conseil recommande qu'un don de 500 \$, prévu a budget, soit alloué à la Fondation.**
(Le Maire suppléant revient en réunion)

15. BASSIN HYDROGRAPHIQUE - FFE

RÉSOLUTION 2024-138

En tenant compte d'une subvention reçue du FFE, il est proposé par le conseiller Roger Guimond et appuyé du conseiller Patrick N. Jean, que le contrat de service technique avec Innov - Division Bioéconomie du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, au cout de 53 947,00 \$ plus taxes, en vue de la gestion préventive et durable du bassin versant du ruisseau Five Fingers, soit approuvé. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16. COMITÉ DU PERSONNEL

Poste à la direction de la vie communautaire et tourisme

RÉSOLUTION 2024-139

Il est proposé par le conseiller Roger Guimond et appuyé du conseiller Serge Pineault, que Mme Céline Savard soit embauchée en permanence au poste de directrice de la vie communautaire et du tourisme, et ce, après une période de probation de six mois. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Politique sur les frais de déplacements

Après vérification auprès des municipalités de taille similaire, le Conseil convient de modifier la politique no 2008-36 sur les frais de déplacements de sorte à maximiser les taux de remboursement pour les repas quotidiens de 60,00 \$/jour à 80,00 \$/jour.

(Le conseiller Serge Pineault se retire de la réunion pour conflit d'intérêt)

Plan de relève – service de la trésorerie

Le Conseil recommande une analyse approfondie des postes du service de la trésorerie ainsi que l'élaboration d'un plan de relève pour ce secteur.

RÉSOLUTION 2024-140

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé du conseiller Patrick N. Jean, que le rapport du huis clos soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 21 h 59.

Suzanne Coulombe
Directrice générale-Greffière

Jean-François Martel
Maire suppléant

Linda Levesque Borris
Greffière adjointe